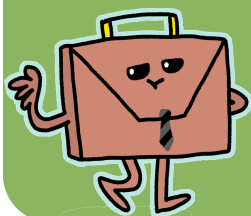


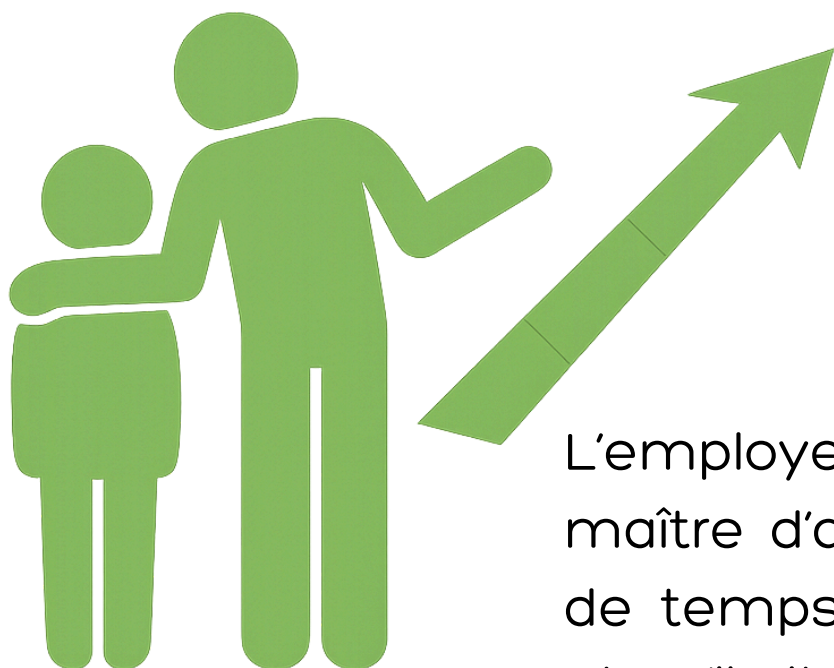
QUI EST QUI ?



Le maître d'apprentissage :
article L6233-5 à L6223-8-1

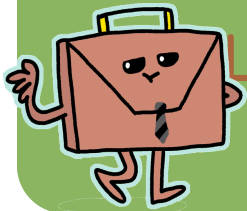
Le maître d'apprentissage est directement responsable de la formation de l'apprenti, il l'accompagne dans son travail en vue de l'obtention de son diplôme.

Il s'agit forcément d'un salarié de l'entreprise, volontaire et majeur, ce n'est pas forcément l'employeur. Le maître d'apprentissage doit avoir l'expérience nécessaire et ne pourra pas assurer la charge de plus de 2 apprentis et 1 redoublant.



L'employeur veille à ce que le maître d'apprentissage ait assez de temps pour former l'apprenti et qu'il ait été lui-même formé.

QUI EST QUI ?



L'employeur : articles L4121-1 et s. ;
articles L1331-1 et s.

L'employeur est la personne qui emploie le personnel salarié à travers un contrat de travail. Le contrat de travail prévoit donc la réalisation d'une prestation de travail contre une rémunération. Cette relation est placée sous le lien de subordination à l'employeur.

L'EMPLOYEUR A DIVERS POUVOIRS ET OBLIGATIONS :

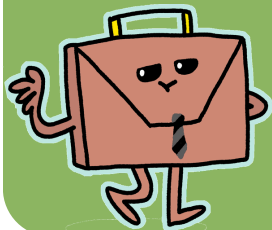
Il peut faire usage, notamment, du pouvoir disciplinaire, en réprimant un salarié qui ne respecte pas ses obligations ou son contrat de travail. Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, ce pouvoir est obligatoirement défini par le règlement intérieur.



Parmi ses obligations, l'employeur doit verser une rémunération à l'apprenti ; mais aussi assurer la santé et la sécurité des salariés, afin d'éviter la survenue de risques professionnels.

QUI EST QUI ?

Le référent au CFA :
articles L6231-1 et s.



LE CFA A 14 MISSIONS À RESPECTER

article L6231-1 du Code du travail

Ces missions peuvent être regroupées en ces 5 catégories :

- Aide à la recherche d'employeur
- Information sur la réglementation applicable aux apprentis
- Accompagnement pédagogique
- Accompagnement social et éducatif
- Mise en place d'actions visant à prévenir toute forme de discrimination



En fait, le CFA sert de ressource aux apprentis et aux entreprises s'ils ont des questions ou un problème. Le référent devient un garant du bon déroulement de la formation.